L'agglo.
Saint-Dié des vosges

ARRETE n° 29/2019

REGIE DE RECETTES
MUSEE PIERRE NOEL
NOMINATION DES MANDATAIRES

REGIE N°CAR10

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

VU l'arrêté communautaire n° 13/2018 en date du 15 janvier 2018, qui institue une régie de recettes au Musée Pierre Noël,

VU l'avis conforme du régisseur titulaire

VU l'avis conforme des mandataires suppléants

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 mars 2019

ARRETE

Article 1er : le présent arrêté remplace l'arrêté de nomination des mandataires n° 69/2018 du 5 novembre 2018.

Article 2 :

- Madame Eléonore BUFFLER,
- Madame Anaïs HANZO,
- Madame Jennifer FANGILLE,
- Madame Dominique BOURGEOIS,
- Madame Karine LAINE,
- Monsieur Dominique REMETTER,
- Monsieur Thierry SPITZENSTEDER,
- Monsieur Pierre POULAIN,
- Monsieur Jean-Marc ERRAES,
- Madame Valérie LOCATELLI,
- Madame Laure DEFONTAINE,

sont nommés mandataires de la régie de recettes pour le fonctionnement du Musée Pierre Noël, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de ladite régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans les actes de création de celle-ci.

Article 3 : les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06.031 A.B.M. du 21 avril 2006.

REGULE :
- 7 MAI 2019
SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES

Article 5 : La Direction Générale des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges, au régisseur, au mandataire suppléant et aux mandataires.

Saint-Dié-des-Vosges, le 05/04/2019
Le Président,

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

David VALENCE

Chaque signature est précédée de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Madame Elsa THOUVENOT
Régisseur titulaire

Vu pour acceptation

Madame Laure DEFONTAINE
Mandataire suppléant

Vu pour acceptation

Madame Eléonore BUFFLER
Mandataire

"Vu pour acceptation"

Madame Anaïs HANZO
Mandataire

"Vu pour acceptation"

Madame Jennifer FANGILLE
Mandataire

"Vu pour acceptation"

Madame Dominique BOURGEOIS
Mandataire

"Vu pour acceptation
Bourgeois

Madame Karine LAINE
Mandataire

"Vu pour acceptation"

Madame Valérie LOCATELLI
Mandataire

"Vu pour acceptation"

Monsieur Dominique REMETTER
Mandataire

VUE POUR acceptation
Remetter

Monsieur Thierry SPITZENSTEDER
Mandataire

ST vu pour acceptation

Monsieur Pierre POULAIN
Mandataire

Vu pour acceptation

Monsieur Jean-Marc ERRAES
Mandataire

Vu pour acceptation
Ferraes

Madame Laure DEFONTAINE
Mandataire

Vu pour acceptation

REÇU LE :
- 7 MAI 2019
SOUS-PREFECTURE de
SAINT-DIE des VOSGES